

Délibération n°2025-71

Thème : FINANCES 4

Objet : Subventions aux associations sportives

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 septembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 18 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Michel DALMASSO ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPELLA ; Christophe LOPEZ ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa MARCEL donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER
M. François PREVOST donne procuration à M. Christophe LOPEZ
M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC
Mme Patricia PAUL donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. François BERGNA donne procuration à M. Gilbert BOYER

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Geoffroy GONZALEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER, François PREVOST, Robert USSEGLIO, Patricia PAUL, François BERGNA, Céline MOSTEIRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et/ou financier aux associations sportives œuvrant sur le territoire dont les projets entrent dans le cadre de la politique sportive définie par la communauté ;

CONSIDERANT la réhabilitation du stade Alain Prieur et des terrains de tennis portée par la communauté de communes ;

Travaux de la Communauté de communes
004-240400440-20250925-71-2025-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2025

CONSIDERANT que l'association sportive Forcalquiérenne, qui mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'apprentissage du Football à destination des habitants du territoire intercommunal, sollicite aujourd'hui une subvention exceptionnelle de 20 000 € afin d'acquérir du matériel pour continuer à développer sa politique sportive ;

CONSIDERANT que le club de tennis, qui souhaite acquérir du matériel afin de répondre à l'augmentation des adhérents étant entendu que les nouvelles installations attirent des joueurs du territoire, sollicite aujourd'hui une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € ;

CONSIDERANT l'intérêt communautaire des demandes ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € en faveur de l'association sportive Forcalquiérenne,
- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € en faveur du club de tennis de Forcalquier
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5
(C. FELLER, N. CURNIER
(pouvoir à C. FELLER), D.
KLINGLER, L. MARCEL (pouvoir
à D. KLINGLER, G. GONZALEZ
(pouvoir à C. CHIAPELLA)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 07 OCT. 2025